

Montségur

INVESTIR. CRÉER. CONSTRUIRE.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Rapport sur l'année complète 2025.

Acteur des marchés financiers : Montségur Finance (969500ND9B6OZX2LCI93)

Résumé

Montségur Finance (969500ND9B6OZX2LCI93) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans le cadre de ses activités de Gestion Collective. Le présent document établit au niveau de la société de gestion les incidences négatives agrégées des fonds gérés par Montségur Finance dans le cadre de la Gestion Collective.

Les indicateurs *PAI* sont en grande majorité utilisés dans la grille d'évaluation ESG des sociétés et des OPC de l'univers d'investissement de l'équipe de Gestion selon une approche *Best-In-Class*. Ces indicateurs ont été pondérés afin d'éviter les biais sectoriels trop marqués et de tenir compte de la disponibilité des données chez le fournisseur externe. Les émetteurs les plus mal notés selon cette notation sont exclus de l'univers d'investissement. De ce fait, nous prenons en compte le secteur d'activité d'une société dans sa notation, afin d'intégrer les différences structurelles induites par ses opérations dans la notation de l'entreprise.

En 2025, les indicateurs qui ont le plus fait l'objet d'engagement sont les suivants : l'indicateur « Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité », ainsi que celui concernant les « Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales ».

De plus, toutes les controverses identifiées comme causant une potentielle infraction à l'un de ces Principes déclenchent une alerte, ce qui permet à l'équipe de gestion de contacter les entreprises concernées. L'objectif consiste à mieux apprécier la sévérité des controverses, la façon dont les entreprises y répondent, les dispositifs de contrôle et remédiation mis en place. Lorsque les réponses paraissent insuffisantes, la gouvernance inadéquate ou l'impact financier trop significatif, le Comité de Gestion peut décider d'intégrer les sociétés concernées à la liste d'exclusion de l'univers d'investissement.

Montségur Finance prend en compte les incidences négatives de ses investissements en mesurant et en contrôlant l'impact négatif agrégé de ses fonds sur les facteurs de durabilité. Cette intégration s'exprime à travers les différentes politiques ESG de la société de gestion : notation des émetteurs et identification de controverses menant à une réduction de l'univers d'investissement, complétées par une démarche d'engagement actionnarial, y compris à travers le vote aux assemblées générales pour les sociétés détenues en portefeuille.

Les modalités concernant la gestion des controverses ou des incidences négatives sont accessibles dans les politiques concernées sur le site internet de Montségur Finance.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Tableau I - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences 2025 ⁱ	Incidences 2024	Explication ⁱⁱ	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 (tonnes)	11 352,69	4 692,85	Ces indicateurs reflètent l'agglomération des données déclarées par les émetteurs et les sociétés de gestion. Leur hausse constatée sur la période s'explique à la fois par la croissance du volume de nos encours, certaines données étant exprimées en valeur absolue, et par des ajustements d'allocation au sein des portefeuilles ou des OPC qui les constituent. Cela induit donc une rotation des secteurs investis, ainsi que le risque de surpondération de secteurs dont le secteur d'activité présente des risques inhérents concernant les émissions de gaz à effet de serre. Nous notons également qu'au cours de la période, notre fournisseur de données ESG a intégré la catégorie 15 du scope 3 (Investissements) pour les banques, qui correspond aux émissions générées par entreprises investies, y compris les filiales, coentreprises ou placements financiers. Cette évolution peut mener à l'augmentation des émissions attribuées à certains établissements financiers et contribuer à l'écart constaté.	Les indicateurs font partie de la grille de notation extra-financière des émetteurs mise en place par Montségur Finance. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs qui sont les plus mal notés. Ces indicateurs peuvent également servir de base d'engagement dans le cas où une zone d'amélioration ou des faiblesses seraient identifiées. A noter que Montségur Finance applique une approche <i>Best-in-class</i> dans sa notation des émetteurs, afin de prendre en compte les différences induites par les cœurs de métier des entreprises et qui peuvent contribuer à des écarts importants d'un secteur à l'autre.
		Émissions de GES de niveau 2 (tonnes)	2 157,98	1 597,33		
		Émissions de GES de niveau 3 (tonnes)	338 379,34	147 607,3		
		Émissions totales de GES (tonnes)	349 690,08	150 783,83		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tonnes par millions d'euros investis)	1 378,02	720,02		
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tonne par millions d'euros de valeur d'entreprise, incluant le cash)	1 904,89	1 421,20		

4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,5 %	4,5 %	L'indicateur est en recul sur la période.	Montségur Finance exclut de son univers d'investissement toutes les entreprises réalisant plus de 20% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction, l'utilisation ainsi que la vente de charbon thermique. Montségur Finance n'a pas pris d'engagement sur les autres combustibles fossiles mais sa politique ESG et son processus de sélection de valeurs conduit l'équipe de Gestion à privilégier davantage, au sein de ces secteurs, les entreprises qui se désensibilisent des énergies fossiles au bénéfice des énergies renouvelables.
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	Consommation : 46,14 % Production : 1,00 %	Consommation : 48,40 % Production : 1,19 % Ces indicateurs reflètent l'agglomération des données déclarées par les émetteurs et les sociétés de gestion. À noter que le terme « énergie » englobe ici à la fois la consommation électrique et l'utilisation de sources d'énergies fossiles (comme les carburants pour les véhicules, par exemple). Nous notons que cet indicateur est en léger recul sur la période, aussi bien en termes de consommation qu'en termes de production.	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière mise en place par Montségur Finance. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs les plus mal notés. Ces indicateurs peuvent également servir de base d'engagement dans le cas où une zone d'amélioration ou des faiblesses seraient identifiées. A noter que Montségur Finance applique une approche <i>Best-in-class</i> dans sa notation des émetteurs, afin de prendre en compte les différences induites par les cœurs de métier des entreprises et qui peuvent contribuer à des écarts importants d'un secteur à l'autre.
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique.	Total (GWh / Millions d'€ de revenus) NACE A – Agriculture, sylviculture et pêche NACE B – Industries extractives NACE C – Industries manufacturières NACE D – Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et air conditionné NACE E – Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution NACE F – Construction	0,20 0,00 0,03 0,09 0,04 0,00 0,00	0,17 0,17 0,00 0,08 0,04 0,00 0,00 Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises détenues en portefeuille, par secteur NACE à fort impact climatique. La NACE est la nomenclature statistique des activités économiques de l'Union européenne. Les indicateurs sont globalement en ligne sur la période.	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière mise en place par Montségur Finance. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs les plus mal notés. Ces indicateurs peuvent également servir de base d'engagement dans le cas où une zone d'amélioration ou des faiblesses seraient identifiées. A noter que Montségur Finance applique une approche <i>Best-in-class</i> dans sa notation des émetteurs, afin de prendre en compte les différences induites par les cœurs de métier des entreprises et qui peuvent contribuer à des écarts importants d'un secteur à l'autre.

		NACE G – Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	0,00	0,00		
		NACE H – Transports et entreposage	0,01	0,01		
		NACE L – Activités immobilières	0,01	0,00		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0,65%	0,68%	Les indicateurs relatifs aux activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ainsi que des rejets dans l'eau sont en ligne sur la période. Cependant, nous notons l'augmentation notable du ratio de déchets dangereux et radioactifs produits par les sociétés investies, en raison de l'évolution de l'allocation au sein des produits Montségur Finance. En effet, nous avons identifié une rotation d'environ un tiers des sociétés investies entre septembre et décembre, et parmi elle uniquement quelques émetteurs sont responsables de l'augmentation de cet indicateur. Nous avons notamment identifié comme principales contributrices certaines sociétés actives dans les métaux comme l'acier, ou des sociétés minières, dont le cœur de métier représente un risque structurel quant à cet indicateur d'incidence négative.	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière mise en place par Montségur Finance. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs les plus mal notés. Nous excluons également des univers d'investissement tout émetteur impliqué dans une controverse environnementale très sévère. Cet indicateur peut également servir de base d'engagement dans le cas où une zone d'amélioration ou des faiblesses seraient identifiées. A noter que Montségur Finance applique une approche <i>Best-in-class</i> dans sa notation des émetteurs, afin de prendre en compte les différences induites par les cœurs de métier des entreprises et qui peuvent contribuer à des écarts importants d'un secteur à l'autre.
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,005	0,004	Du fait du manque de données brutes pour cet indicateur, un score intégrant cette incidence négative établi par le fournisseur de données ESG est retenu dans la grille de notation des émetteurs de Montségur Finance. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs les plus mal notés. Cet indicateur peut également servir de base d'engagement dans le cas où une zone d'amélioration ou des faiblesses seraient identifiées. A noter que Montségur Finance applique une approche <i>Best-in-class</i> dans sa notation des émetteurs, afin de prendre en compte les différences induites par les cœurs de métier des entreprises et qui peuvent contribuer à des écarts importants d'un secteur à l'autre.	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	46,11	5,67	Du fait du manque de données brutes pour cet indicateur, un score intégrant cette incidence négative établi par le fournisseur de données ESG est retenu dans la grille de notation des émetteurs de Montségur Finance. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs les plus mal notés. Cet indicateur peut également servir de base d'engagement dans le cas où une zone d'amélioration ou des faiblesses seraient identifiées. A noter que Montségur Finance applique une approche <i>Best-in-class</i> dans sa notation des émetteurs, afin de prendre en compte les différences induites par les cœurs de métier des entreprises et qui peuvent contribuer à des écarts importants d'un secteur à l'autre.	

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	2,59%	5,57%	Les indicateurs sociaux sont globalement stables par rapport à la période précédente.	Montségur Finance exclut, à travers sa politique de gestion des controverses, tout émetteur faisant l'objet de controverses impliquant une infraction à l'un des dix Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies pour ses fonds en direct.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,36%	0,33%	En revanche, la part d'investissement dans des sociétés identifiées comme participant à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE a diminué de manière significative. Cette évolution reflète l'attention portée par l'équipe de gestion à cet indicateur dans le cadre de sa politique de gestion des controverses et de son processus de sélection ESG. Il englobe la totalité des produits de Gestion Collective de Montségur Finance, dont des fonds indirects, investis dans d'autres fonds. Nous limitons donc notre exposition à cet indicateur à travers ces produits, cependant il nous est impossible de mettre en place une exclusion totale pour ce type de produit.	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière des émetteurs mise en place par Montségur Finance. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs les plus mal notés. Ces indicateurs peuvent également servir de base d'engagement dans le cas où une zone d'amélioration ou des faiblesses seraient identifiées.
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	12,4%	12,2%	Concernant les titres vifs (fonds investis en direct), nous excluons tout émetteur qui serait en violation de ces principes. Il en va de même pour les sociétés qui dérivent une partie de leur chiffre d'affaires d'armes controversées, qui quant à lui est nul sur la période.	L'indicateur fait partie de la grille de notation extra-financière des émetteurs mise en place par Montségur Finance. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs les plus mal notés. Ces indicateurs peuvent également servir de base d'engagement dans le cas où une zone d'amélioration ou des faiblesses seraient identifiées.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	35,71%	37,78%		Les indicateurs « Proportion de femmes au conseil d'administration », ainsi que « Proportion de femmes aux postes de direction » font partie de la grille de notation extra-financière des émetteurs mise en place par Montségur Finance. Cette notation aboutit à l'exclusion des émetteurs les plus mal notés. Ces indicateurs peuvent également servir de base d'engagement dans le cas où une zone d'amélioration ou des faiblesses seraient identifiées. Montségur Finance a également intégré à sa politique de vote ce facteur et votera aux Assemblées Générales de façon à maintenir au moins 30% de femmes au sein des Conseils d'Administration.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,000%	0,023%		Montségur Finance exclut de son univers d'investissement tout émetteur actif dans le secteur des armes controversées. Sont également exclues toutes les entreprises qui, conformément au Traité d'Oslo et à la Convention d'Ottawa signés par l'Etat français, sont concernées par l'utilisation, la production, le stockage et le transfert de bombes à sous-munitions (BASM) ainsi que de mines antipersonnel (MAP). Nous avons également mis en place un seuil d'exclusion pour les investissements indirects.

Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'indicateur du tableau 2ⁱⁱⁱ (indicateurs optionnels ayant un regard sur l'environnement) suivi par l'équipe de gestion est le n°4 : « Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone. » De la même façon que la plupart des indicateurs présentés dans le tableau 1, celui-ci est intégré à la grille de notation ESG interne. Le poids accordé à ce critère est significatif car l'équipe de Gestion estime que la trajectoire prise par les entreprises qui ont signé l'Accord de Paris est à valoriser.

L'existence d'une politique interne ayant pour objectif de réduire les émissions de GES et s'aligner aux exigences de cet Accord est également un des points sur lesquels les gérants sont regardants lors de leurs échanges avec les équipes des émetteurs. L'équipe de gestion tient également compte du fait que la politique soit validée par de tierces parties telles que l'initiative Science-Based Targets (SBTi). Ces points sont également évalués dans le cadre de l'appréciation du statut « Durable » d'un investissement.

Sur l'exercice 2025, 46,32% des émetteurs n'avaient pas mis en place une politique de ce genre en interne. Ce taux est en ligne avec celui de l'année précédente.

L'indicateur du tableau 3 (indicateurs optionnels ayant un regard sur l'impact social) suivi par l'équipe de Gestion est le n°8 : « Ratio de rémunération excessif », évaluant le rapport entre la rémunération la plus élevée de l'entreprise, avec la médiane des autres rémunérations. Cet indicateur est intégré à la grille de notation ESG appliquée par Montségur Finance dans son évaluation des émetteurs de l'univers d'investissement. Cependant, le poids alloué à ce critère demeure marginal, en raison de la faible disponibilité des données.

Sur l'exercice 2025, la moyenne de cet indicateur était de 116,29. Cela signifie que les dirigeants étaient rémunérés en moyenne 116,29 fois plus que les salaires médians de leur entreprise. Nous notons que ce ratio a diminué sur la période, ce qui représente une normalisation de la différence de salaire entre les dirigeants et les salaires médians de leur entreprise par rapport à l'année précédente.

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles sur le site internet de Montségur Finance, et notamment à travers sa politique de prise en compte des principales incidences négatives.

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sont mis à jour à chaque fin de trimestre via les données disponibles chez Clarity AI, le fournisseur de données ESG de la société de gestion.

Les données sont récupérées par l'équipe de Gestion et les fichiers sont mis à jour au dernier jour d'ouverture des marchés pour chaque trimestre. L'objectif de Montségur Finance est de s'assurer que les sociétés détenues s'inscrivent dans une trajectoire positive concernant leur impact environnemental et social. Pour ce faire, l'équipe de Gestion évalue notamment les indicateurs traduisant des engagements durables : politique de réduction d'émissions, signataires et/ou infraction d'un des Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies. Sont également pris en compte les biais sectoriels induits par certains indicateurs. La méthodologie de notation ESG des émetteurs de Montségur Finance est développée selon une approche *Best-In-Class* et majoritairement basée sur les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives, ce qui permet d'identifier et de sélectionner les sociétés ayant un impact environnemental et social bénéfique.

Les données fournies dans ce rapport représentent la moyenne équipondérée des quatre trimestres de l'année 2025.

Nous avons identifié les risques suivants dans l'approche d'identification et de suivi des principales incidences négatives :

- Les PAI détaillés dans ce rapport sont tirés des données brutes pour chaque émetteur lorsque l'information est disponible, cependant le secteur d'activité des différentes sociétés induit une performance variable et différenciée structurellement par le cœur de métier des différentes entreprises. Ainsi, une société mettant en place les meilleures pratiques de son secteur sur un pilier donné peut tout de même présenter une performance bien inférieure à une autre pour laquelle ce même pilier n'est pas concerné par ses activités de manière inhérente ;
- Un décalage entre les données réelles et les données pouvant être estimées par le fournisseur de données en l'absence de données récentes ou précises communiquées par la société concernée peut induire des écarts de performance d'une année sur l'autre.

Dans le cas où certaines données seraient incomplètes ou incohérentes, l'équipe de Gestion est dans la possibilité de réunir des informations actualisées à travers les rapports annuels dans un premier temps, puis via des échanges avec les équipes de direction des sociétés détenues en portefeuille. Les données publiques et officielles priment, et sont archivées et suivies afin d'assurer une piste d'audit et une vérification des chiffres retenus. Vous trouverez plus d'informations sur les politiques ESG sur le site internet de Montségur Finance : <https://www.montsegur.com/publications-en-matiere-de-durabilite/>

Politiques d'engagement

La politique d'engagement de Montségur Finance s'articule autour du vote en Assemblée Générale et d'échanges réguliers avec les émetteurs. Ce dialogue est systématisé en cas de controverse sévère ou très sévère identifiée au sein d'un portefeuille. Montségur Finance s'attache également à promouvoir les meilleures pratiques en matière de gouvernance et de responsabilité environnementale et sociétale lors de ses interactions avec les sociétés détenues en portefeuille.

L'équipe de Gestion accorde dans sa démarche d'engagement une attention particulière aux principales incidences négatives de ses investissements à travers les indicateurs PAI suivants :

PAI optionnel : existence d'un politique de réduction d'émissions alignée sur l'Accord de Paris ;

PAI n°7 : impact négatif des entreprises sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité ;

PAI n°10 : infraction de la part d'une entreprise à l'un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (conformément à la politique d'exclusion) ;

PAI n°11 : procédures mises en place par les entreprises pour se conformer au Pacte Mondial (sous couvert que celle-ci soit signataire – auquel cas l'engagement portera sur une éventuelle signature) ;

PAI n°13 : proportion de femmes au conseil d'administration (conformément à la politique de vote).

Si une entreprise est identifiée comme ayant un impact négatif sur l'un de ces indicateurs, l'équipe de Gestion s'assurera alors dans un premier temps de la fiabilité des données et détermine au cas par cas la procédure d'engagement auprès des émetteurs concernés pour recueillir des informations complémentaires et/ou évaluer quelles solutions sont mises en œuvre au sein de l'entreprise afin de remédier aux problèmes identifiés. En cas de réponse insatisfaisante, le Comité pourra décider d'ajouter l'émetteur à la liste d'exclusion de l'univers d'investissement, ou d'exercer une vigilance approfondie.

Le vote en Assemblée Générale pour les valeurs détenues en Gestion Collective tient également compte des principales incidences négatives. A titre illustratif, des défaillances et manquements répétés en matière environnementale, sociale ou sociétale justifieraient des votes en défaveur du renouvellement de mandats d'administrateurs.

Les modalités sont détaillées dans la politique de vote de Montségur Finance, disponible sur le site internet : <https://www.montsegur.com/publications-en-matiere-de-durabilite/>

Références aux normes internationales

La politique d'exclusion de Montségur Finance combinant exclusions normatives, exclusions sectorielles et exclusions internes, permet de restreindre l'univers d'investissement.

Toute entreprise ayant fait l'objet d'une controverse qualifiée de « très sévère » et soupçonnée d'infraction des principes du Pacte mondial des Nations-Unies est exclue de l'univers d'investissement.

De même, sont exclues les entreprises domiciliées dans les Etats figurant dans les listes grise et noire du GAFI. La politique d'exclusion sectorielle exclut de l'univers d'investissement les entreprises opérant dans le domaine des armes controversées, de l'extraction de charbon, du tabac, de la pornographie ou des jeux d'argent, soit des secteurs induisant des incidences négatives en matière de durabilité de manière structurelle.

Enfin, sont exclues de l'univers d'investissement les entreprises les plus problématiques selon le système de notation ESG de Montségur Finance. Ces filtres contribuent à écarter les émetteurs susceptibles d'induire d'importantes incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Aucun scénario climat brut n'est utilisé car la performance environnementale d'un émetteur est intégrée et prise en compte à travers les critères relatifs aux émissions de GES ainsi que ses politiques de réduction d'émissions. L'équipe de Gestion privilégie une approche à la fois volontariste et réaliste pour assurer le succès de la transition vers une économie plus durable.

Comparaison historique

Nous notons que la croissance des encours de Montségur Finance ainsi que les ajustements d'allocation réguliers au sein des produits répertoriés influence l'évolution au niveau de l'entité des indicateurs exprimés en valeur absolue.

Notre fournisseur de données ESG n'a pas effectué de changement de méthodologie dans son traitement de données relatives aux principales incidences négatives, mis à part l'inclusion de la catégorie 15 du scope 3 (Investissements) pour les banques, qui se réfère aux émissions générées par les entreprises investies, y compris les filiales, coentreprises ou placements financiers.

En outre, deux produits de la gamme de fonds Montségur Finance ont changé de classification SFDR durant l'année 2025, évoluant d'une classification Article 6 au sens de la réglementation SFDR, à une classification Article 8. Ainsi, les exigences ESG ayant évolué pour ces deux produits au cours de la période, cela peut avoir une incidence sur la comparaison de la performance au niveau de l'entité d'une année sur l'autre.

ⁱ Les données sont publiées le 30 juin de chaque année, basées sur la moyenne des impacts au 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre de l'année passée.

ⁱⁱ Explication sur la différence entre l'impact de l'année 2024 avec l'impact de l'année 2025.

ⁱⁱⁱ Les tableaux 1, 2 et 3 sont visualisables sur un site officiel de l'Union Européenne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32022R1288&from=FR#d1e38-38-1> dans l'annexe I.